

Bonjour,

Madame X vous a demandé de lui octroyer, à titre gracieux, la ristourne des frais de banque et notamment des commissions d'intervention dont le montant cumulé sur 3 années est exorbitant :

exercice clos le 30/09/2012 : 287,10

exercice clos le 30/09/2013 : 1.950,35

exercice en cours : déjà 1.050,80

A cela s'ajoutent bien évidemment des agios d'un montant plus conséquent. Au total, les frais de banque (hors frais de caution), s'élèvent, depuis la création de l'entreprise, à 10.462,64 €.

Une somme de 30.000 € a été injectée récemment par notre cliente commune sur le compte bancaire.

La société Y est l'unique moyen de survie de Mme X : sans un fonctionnement normal de son entreprise, elle aura des difficultés à rembourser l'intégralité des prêts en cours et perdra tout.

Je constate aujourd'hui que les banques ont malheureusement un rôle dévastateur dans la mesure où elles refusent de soutenir les entreprises "sérieuses" mais fragiles en raison de la crise ; à défaut d'un véritable accompagnement de nature à freiner la défaillance de nombreuses entreprises locales, c'est toute l'économie locale qui finira par disparaître.

Aussi, je trouverais normal que vous accédiez à sa demande de restitution la plus large possible des frais de banque supportés par la société Y.

Je compte sur votre compréhension et votre diligence.

Cordialement,

Philippe KARBOWIAK

Réponse de la banque à notre e-mail du 19 mars 2013 :

Le 22 avril 2014

Monsieur,

Le récent mail adressé par votre comptable a retenu toute notre attention, nous vous apportons les éléments de réponse.

Vous sollicitez notre intervention concernant la perception de commissions appliquées à votre compte et souhaitez qu'une remise vous soit accordée.

Après étude du fonctionnement de votre compte, nous constatons ponctuellement un dépassement de votre autorisation de découvert générant les commissions d'intervention dont vous faites référence, ainsi que les agios. Ces facturations sont conformes à nos conditions générales. Nous vous invitons à faire fonctionner votre compte en ligne créditrice afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.

Considérant ce qui précède, nous vous informons que notre Banque n'a pas convenance à donner une suite favorable à votre demande.

~~Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.~~

Le Service Relation Clients

Pièce Jointe : fascicule d'information